



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 1 sur 9

Réunion du 13 mars 2023

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. Mrs. BARIS Jean François (en visio) . FERCHAUD Philippe. REPENTIN Éric.

Excusés : Mme DUTHIN Patricia. Mr KOUROGLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD2 – (amende 59 €) :

Poule B – CABARIOTAISE AS 2 – match n° 24819094 du 05/03/2023 (2^{ème} forfait)

SD3 – (amende 40 €) :

Poule C – SAUJON US 2 – match n° 24819897 du 26/02/2023 (1^{er} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule C – BOURCEFRANC CHAPUS 2 – match n° 24918897 du 26/02/2023 (1^{er} forfait)

Poule E – PONS US 3 – match n° 24919452 du 19/02/2023 (1^{er} forfait)

Poule E – CHADENAC/JARN/MARIGNAC 2 – match n° 24919461 du 25/02/2023 (1^{er} forfait)

Poule E – JONZAC ST GERMAIN FC 3 – match n° 24919470 du 04/03/2023 (1^{er} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 30 €) :

Poule A – ESAB 96 FC 3 – match n° 25532821 du 24/02/2023 (1^{er} forfait)

CRITÉRIUM – (amende 10 €) :

NERE AS 2 – match n° 25656120 du 03/03/2023 (1^{er} forfait)

U19 INTER DISTRICT – (amende 18 €) :

CANTON AUNIS F.C 1 – match n° 25119947 du 26/02/2023 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 18 €) :

D1 Poule A ELITE – ESAB 96 FC 1 – match n° 25563472 du 11/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – A.C.S. 1 – match n° 25569308 du 04/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – LA JARRIE F.C 1 – match n° 25569309 du 04/03/2023 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (amende 18 €) :

Poule B – CAP AUNIS ASPTT/AS DE LA BAIE 2 – match n° 25564843 du 11/03/2023 (1^{er} forfait)

Poule D – PONS US 1 – match n° 25566220 du 04/03/2023 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 2 sur 9

U12-U13 – (amende 18 €) :

D4 Poule I – **LES GONDS 1** – match n° 25568822 du 11/03/2023 (1^{er} forfait)

D4 Poule K – **LA JARRIE FC 2** – match n° 25594296 du 25/02/2023 (1^{er} forfait)

U13 F A8 – (amende 18 €) :

Poule A – **ETOILE MARITIME FC 1** – match n° 25495739 du 18/02/2023 (1^{er} forfait)

Poule A – **ETOILE MARITIME FC 1** – match n° 25495734 du 11/03/2023 (2^{ème} forfait)

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U12-U13 – (amende 32 €) :

ST PALAIS SPORT FOOT 2 – match n° 25708280 du 18/02/2023

VAL DE SAINTONGE EH 2 – match n° 25706945 du 18/02/2023

FORFAITS GÉNÉRAUX

D3 – (amende 58 €) :

BREUIL MAGNÉ 2.

D4 – (amende 58 €) :

ANGOULINS JS 2.

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 24856747 du 04/03/2023 en D2 Poule A FC D2S 2 – AUNIS AVENIR FC 2 :

Match arrêté à la 92^{ème} minute. Le match n'ayant pas été à son terme suite au rapport de l'arbitre, la Commission des championnats coupes et challenges décide de faire rejouer le match le 29/04/2023.

La commission adresse un sévère rappel à l'ordre à Monsieur VAUDOIS Philippe délégué régional car il n'a pas à intervenir sur la durée d'un match départemental.

Dossier transmis à la Commission régionale d'arbitrage et à la commission régionale des compétitions « section délégué » pour information.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

D2 – (amende 26 €) :

BREUIL MAGNE FC 1.

U11 – (amende 7 €):

ANDILLY AS 1 – SAINTES FOOTBALL ES 1 -SAINTES FOOTBALL ES 2 – ST GEORGES DES COTEAUX 1 – LA ROCHELLE ES 3 – FC D2S 4 – FC D2S 5 – MATHA AVENIR 1 – SAUJON US 2 -

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

D4 – (amende 12 €) :

ST ROMAIN DE BENET 1.

U14-U17 F A8 – (amende 12 €) :

ETOILE MARITIME FC 21.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 3 sur 9

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT ET ARRETE MUNICIPAL

Match n° 24818593 du 12/03/2023 en D4 POULE A FC D2S 4 – ANGOULINS JS 2 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 28 euros pour le Club de **ANGOULINS JS 2**.

Match n° 24932851 du 11/03/2023 en D2 POULE B ST GENIS DE SAINTONGE 1 – SUD SAINTONGE AC 1 :

Procédure non respectée pour ARRETÉ MUNICIPAL. Amende de 28 euros pour le Club de **ST GENIS DE SAINTONGE**.

COURRIERS

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 15/02/2023 du club de FC AVENIR DE SAINTONGE. Le dossier a été transmis à la commission de discipline.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 08/03/2023 de Monsieur VIOLEAU Clément Président du club de A.A.M. LALEU LA PALLICE. La commission autorise la reprise des matchs en nocturne à compter du 08/04/2023.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 25495742 du 25/02/2023 en U13 F A8 POULE A CHARENTE OCEAN GF 1 – ENT.SOYAux 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club **CHARENTE OCEAN GF**.

Match n° 25594294 du 25/02/2023 en U12-U13 D4 POULE K DIABLES ROUGES BCY 2 – ST JEAN D'ANGELY SC 3 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club **ST JEAN D'ANGELY SC**.

Match n° 25595007 du 25/02/2023 en U12-U13 D3 POULE E ST GEORGES DES COTEAUX 1 – MATHA AVENIR 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club **de MATHA AVENIR**.

Match n° 25594288 du 28/01/2023 en U12-U13 D4 POULE K ST JEAN D'ANGELY SC 3 – TONNACQUOIS LUSSANTAISE 3 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club **de ST JEAN D'ANGELY SC**.



JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 24817127 du 07/01/2023 en D1 F.C FONTCOUVERTE 1 – LA ROCHELLE ES 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **LA ROCHELLE ES 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **FONTCOUVERTE 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856855 du 08/01/2023 en D3 Poule A A.C.S.2 – AUNIS AVENIR FC 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **A.C.S 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **AUNIS AVENIR FC 3** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24920516 du 15/01/2023 en D4 Poule B NERE 1 – F.C. 2C 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **F.C.2C 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **NERE 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24820038 du 15/01/2023 en D3 Poule D PORTE OCEAN 17 FC 2 – CHAD/JARN/MARIGNAC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PORTES OCEAN 17 FC 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **CHAD/JARN/MARIGNAC 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



Match n° 24817143 du 28/01/2023 en D1 ILE D'OLERON FOOTBALL 1 – LA ROCHELLE ES 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **LA ROCHELLE ES 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **L'ILE D'OLERON FOOTBALL 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856724 du 28/01/2023 en D2 POULE A ST ROGATIEN FC 1 – E.H VALS DE SAINTONGE 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ST ROGATIEN FC 1** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **E.H VALS DE SAINTONGE 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856707 du 05/02/2023 en D2 Poule A SAINTES FOOTBALL ES 2 – BREUIL MAGNÉ FC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (3-1).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24819072 du 28/01/2023 en D2 Poule B CABARIOTAISE AS 2 – JONZAC ST GERMAIN FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **CABARIOTAISE 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **JONZAC ST GERMAIN FC 2** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



Match n° 24819077 du 29/01/2023 en D2 Poule B ROYAN VAUX AFC 2 – SAUJON US 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **SAUJON US 1** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **ROYAN VAUX AFC 2** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856923 du 29/01/2023 en D3 Poule A ANGOULINS JS 1 – VERINES 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **VERINES 1** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **ANGOULINS JS 1** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 25020924 du 29/01/2023 en D4 Poule F CHEVANCEAUX MONTLIEU 2 – CANTON DE MIRAMBEAU 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **CHEVANCEAUX MONTLIEU 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **CANTON DE MIRAMBEAU 2** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 24918570 du 19/02/2023 en D4 Poule A AUNIS AVENIR FC 4 – ANGOULINS JS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 13 du 01/03/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de **d'ANGOULINS JS 2** moins 1 point de pénalité – 0 point et 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de **d'AUNIS AVENIR FC 4** avec 3 buts à 0 et plus 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 7 sur 9

Match n° 25549283 du 05/02/2023 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME ESAB 96 F.C 1 – COZES AS 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 bis du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve recevable en référence à l'article 8 des règlements du CHALLENGE CHARENTE MARITIME sur la participation et qualification des joueurs du club de **COZES AS**. Pour ces motifs, donne match perdu pour l'équipe de **COZES AS 2** pour en attribuer le gain au club de **l'ESAB 96 FC 1** et la poursuite dans cette compétition.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 24856925 du 29/01/2023 en D3 Poule A F.C ATLANTIQUE 1 – F.C. 2 C 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 bis du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **FC ATLANTIQUE** n'est constatée selon les dispositions des articles 160 et 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (2-2).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 25550305 du 05/02/2023 en CHALLENGE DES RESERVES F.C RETHAIS 3 – CERCOUX CLOTTAISE US 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 bis du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **FC RETHAIS** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (4-4 – tirs au but 4-3 en faveur de **CERCOUX CLOTTAISE US 2**).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 8 sur 9

Match n° 24819049 du 04/02/2023 en D2 Poule B US PONS 1 – FONTCOUVERTE FC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 bis du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **FONTCOUVERTE** n'est constatée selon les dispositions des articles 120, 167.3 et 226 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (1-0 en faveur du club de FONTCOUVERTE).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 25020921 du 29/01/2023 en D4 Poule F CHEPNIERS FC 1 – CERCOUX CLOTTAISE US 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 bis du 15/02/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Après vérifications, La Commission des litiges et contentieux Juge la réserve infondée car aucune infraction sur la participation et qualification des joueurs du club de **CERCOUX CLOTTAISE US** n'est constatée selon les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain de (2-2).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Appel n°26 du club de US CERCOUX CLOTTAISE

Annule les décisions de la Commission d'appel de DISTRICT de la CHARENTE MARITIME prises lors de sa réunion du 14 novembre 2022.

En conséquence, confirme les résultats acquis sur les terrains lors des rencontres :

- N° 24819991 du 01/10/2022 US CERCOUX CLOTTAISE 1 - FC PORTES OCEAN 17 (3-0)
- N° 25020859 du 02/10/2022 US CERCOUX CLOTTAISE 2 – BEDENAC LARUSCADE 2 (3-1)
- N° 25020861 du 08/10/2022 US CERCOUX CLOTTAISE 2 – CHEPNIERS FC 1 (5-3)

Suite au PV de la commission d'appel régional du 04/01/2023 la commission des championnats coupes et challenges entérine la décision pour redonner les points au club de CERCOUX CLOTTAISE US.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 9 sur 9

FRAIS D'ARBITRAGE

N° de MATCHS	ARBITRES	CLUBS	N° de CLUBS	DÉBIT
24932851	DURAND David SUIRE Dimitri BORNERT Maxime	ST GENIS DE SAINTONGE 1	525570	55.18 € 68.43 € 71.20 €
24918593	SAOUD JAOUAD	ANGOULINS JS	581833	17.80 €
25119959	JEBANE Alain	Erreur administrative	Le remboursement de l'arbitre est à la charge du DISTRICT	30.26 €

La prochaine réunion aura lieu le 3 avril 2023 à 18h15

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN